

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 18 janvier 2001 modifié relatif aux logements de représentation concédés à des autorités.

Du 20 mars 2007

NOR D E F D 0 7 0 0 4 1 6 A

Texte modifié :

Arrêté du 18 janvier 2001 (BOC, 2001, p. 1061. ; BOEM 502.1.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 81 du 5 avril 2007, p. 6377, texte n° 5 ; JO/91/2007.

La ministre de la défense,

Vu le code du domaine de l'État, notamment les articles R. 92 à R. 104-1, R. 112 à R. 119, D. 12 et D. 13 ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2001 modifié relatif aux logements de représentation concédés à des autorités,

Arrête :

Art. 1er. L'annexe à l'arrêté du 18 janvier 2001 susvisé est complétée comme suit :

53. Général commandant les forces françaises stationnées à Djibouti ;

54. Général commandant les forces françaises au Gabon ;

55. Général commandant les forces françaises du Cap-Vert.

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 mars 2007.

Michèle ALLIOT-MARIE.